

**RAPPORT D'ACTIVITE 2019**  
**PASSERELLE POUR L'EMPLOI**  
**DIAPSAH – SESSAD**  
**LOIRE ATLANTIQUE**

## I/ PERSONNES ACCOMPAGNEES

### 1.1 TYPOLOGIE DE LA POPULATION

#### **A/ Répartition par âge des personnes accompagnées**

Le bilan présenté ici (en année civile) prend en compte 2 promotions de formation (année scolaire) qui se succèdent :

- Promotion 1 entre janvier et août 2019,
- Promotion 2 entre septembre et décembre 2019.

**Sur les 7 places financées, 24 apprentis, relevant d'une orientation SESSAD de la CDAPH, ont été accompagnés par le SESSAD DIAPSAH en 2019**  
Ce qui représente un **taux d'activité de 204 %**

Répartition par tranche d'âge	Hommes	Femmes
15-19 ans	18	3
20-24 ans	2	1
<b>Répartition Hommes/Femmes</b>	<b>20</b>	<b>4</b>

#### **B/ Age moyen**

Moyenne d'âge : **18,95**

#### **C/ Durée moyenne de séjour au cours de l'année 2019**

L'accompagnement est lié à la durée du contrat d'apprentissage, généralement conclut pour deux ans. L'accompagnement peut être prolongé si l'apprenti signe un nouveau contrat d'apprentissage pour préparer un nouveau diplôme.

Sur l'année 2019, la moyenne d'accompagnement est de **16 mois**.

#### **D/ Admissions sorties au cours de l'année 2019**

**9 nouveaux apprentis** ont intégré le service.

- ↳ 9 apprentis ont intégré le SESSAD en 1<sup>ère</sup> année de leur contrat. Un seul était au démarrage de sa deuxième année.

## 10 apprentis ont quitté le service

↪ **7 apprentis** sont arrivés au terme de leur contrat d'apprentissage :

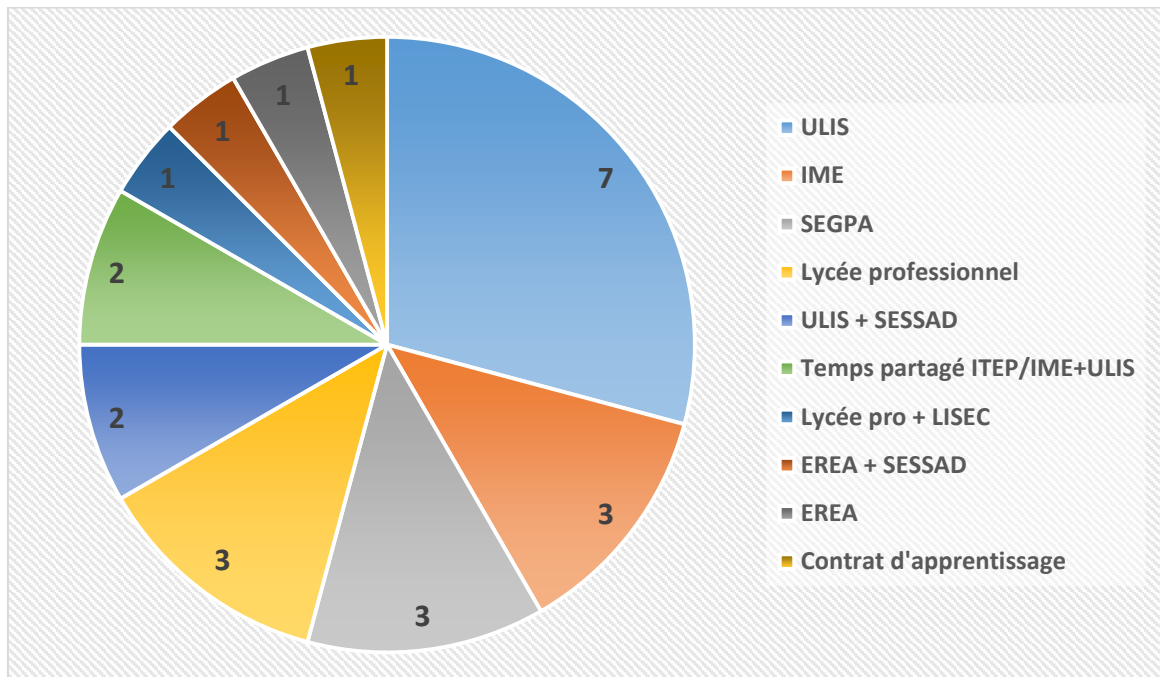
- **1 apprenti** a signé un nouveau contrat d'apprentissage avec son employeur pour préparer un nouveau diplôme (Brevet professionnel Responsable d'Exploitation Agricole). Lui et sa famille ont fait le choix de mettre un terme à son accompagnement par le SESSAD. L'apprenti a gagné en autonomie aussi bien sur le champ professionnel que personnel, ce qui lui permet à présent de se passer d'accompagnement sans mettre en péril son parcours d'insertion.
- **1 apprenti** a été positionné sur une action d'orientation professionnelle afin de réajuster son projet
- Un relai d'accompagnement a été mis en place auprès de la Mission Locale pour **4 apprentis** afin qu'ils soient soutenus dans leurs démarches de recherche d'emploi. Très rapidement, un de ces quatre apprentis a été recruté, en CDD, sur un poste de serveur dans un restaurant traditionnel.
- Bénéficiaire d'une orientation ESAT, **1 apprentie** a pu poursuivre son accompagnement professionnel auprès de l'ESAT de passerelle pour l'emploi.

↪ Bien que des besoins d'accompagnement restent observés du point de vue de l'entreprise, de la famille et du SESSAD de Passerelle pour l'emploi, **1 apprenti**, avec l'accord de sa famille, a choisi de mettre fin à son accompagnement en fin de première année de son contrat d'apprentissage. Le contrat de travail est toutefois maintenu.

↪ Le contrat d'apprentissage d'**1 jeune** a été interrompu, en concertation, en fin de première année, dans l'objectif de faciliter la mise en place de soins psychologiques adaptés.

↪ A la demande de l'entreprise, le contrat d'apprentissage d'**1 apprenti** boucher a été rompu du fait des difficultés d'intégration observées. Un relai d'accompagnement a été convenu et mis en œuvre avec la Mission Locale. Une Prestation d'Appui Spécifique a été préconisée auprès de l'association Psy Activ afin de réaliser un diagnostic approfondi pour identifier précisément les besoins du jeune dans la perspective d'un nouveau projet.

## E/ Origine des apprentis



Sur **24** apprentis accompagnés,

**18** sont issus de l'éducation nationale (SEGPA, ULIS, EREA, lycée professionnel),  
→ Dont **4** avec un accompagnement médico-social (SESSAD)

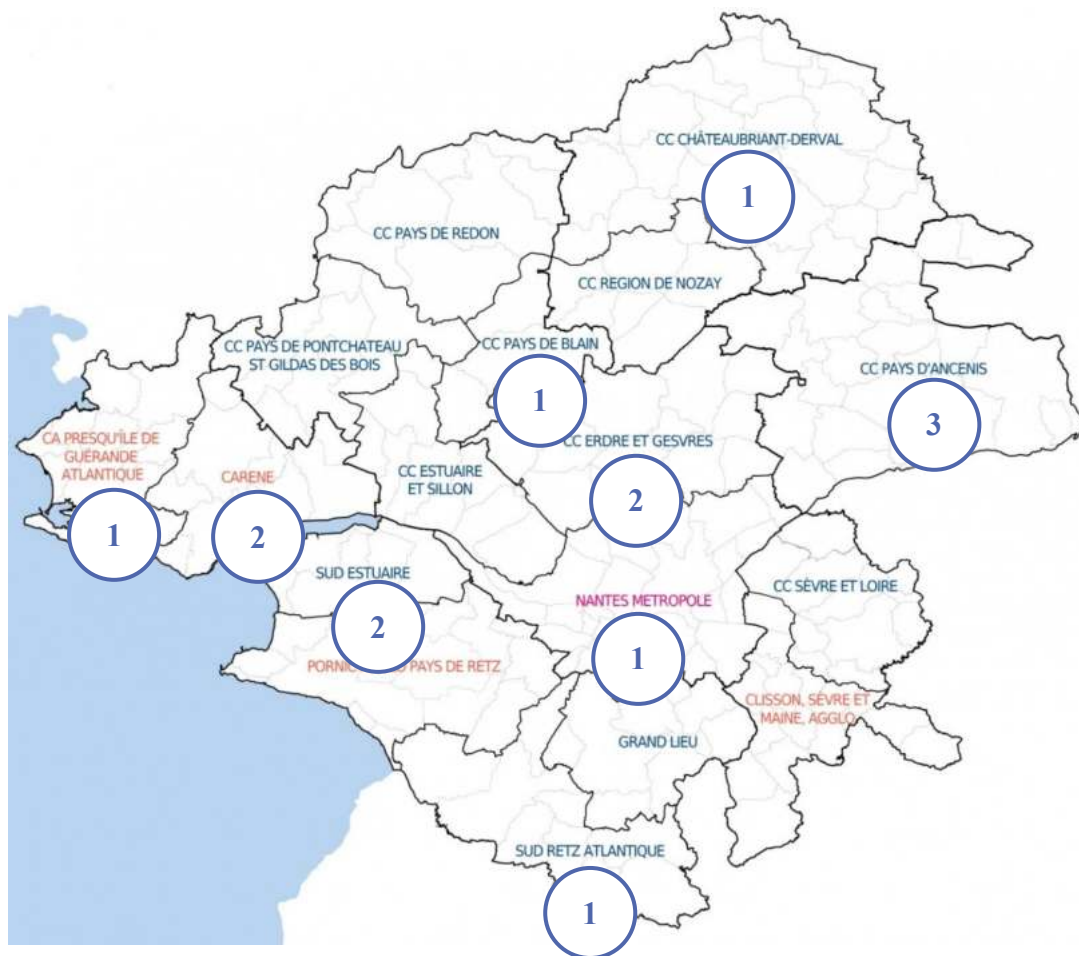
**5** d'un établissement spécialisé (IME, ITEP).

**1** apprenti était en contrat d'apprentissage et préparait un autre diplôme

**1** jeune bénéficie d'une mesure de protection de type « curatelle renforcée ».  
Aucun jeune ne bénéficie d'une orientation « amendement Creton ».

## F/ Répartition géographique

Le SESSAD DIAPSAH accompagne 24 apprentis répartis sur l'ensemble du département de la Loire Atlantique.



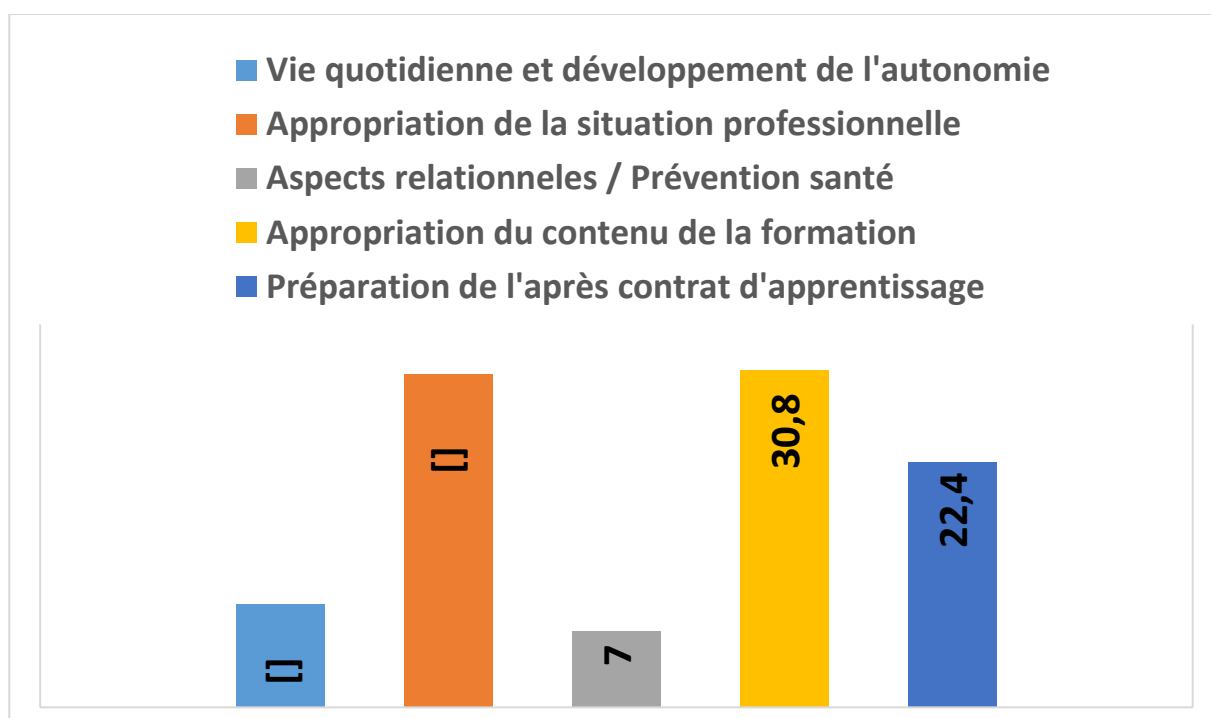
## G/ Diplômes préparés

Sur l'ensemble de l'effectif, **12 diplômes différents** sont préparés, répartis dans **6 Centres de Formation des Apprentis du département** et **3 hors département** (en Vendée et dans l'Orne).

Intitulé du diplôme	Apprentis
CAP Agent Polyvalent de Restauration	6
CAP Travaux Paysagers	3
CAP Métiers de l'agriculture	2
CAP Cuisine	2
CAP Boulanger	2
CAP maintenance des bâtiments de collectivité	2
CAP Mécanique auto	2
CAP Boucher	1
CAP Peinture	1
CTM Toiletteur canin	1
CAP Production horticole	1
Certificat de Qualification Professionnelle Spécialisation restauration collective	1

## H/ Répartition des principales prestations réalisées

L'accompagnement réalisé par le SESSAD DIAPSAH s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement du jeune : vie personnelle, intégration professionnelle et formation au CFA. Ce schéma, présente, en pourcentage, les principales prestations d'accompagnement proposées :



Les objectifs d'accompagnement sont formalisés conjointement entre l'apprenti et le service par la co-construction d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement qui vise principalement à sécuriser le contrat en alternance.

Les parents des apprentis mineurs sont associés systématiquement à l'élaboration du PPA. Ils peuvent également l'être si les apprentis majeurs le souhaitent.

Pour la plupart des apprentis, le contrat d'apprentissage représente la première expérience professionnelle salariée dans une entreprise c'est pourquoi "l'appropriation de la situation professionnelle" comprend :

- l'apprentissage des droits et devoirs du salarié,
- l'appropriation de la culture de l'entreprise,
- la réussite de l'intégration dans un collectif de travail,
- le soutien au développement des compétences techniques.

L'atteinte de ces objectifs nécessite la contribution active du maître d'apprentissage et de l'équipe de travail qui attendent du service une meilleure compréhension des conséquences du handicap du jeune dans la progression de ses apprentissages et dans son intégration. D'autre part, les apprentis expriment un besoin important d'aide à la compréhension des apprentissages technologiques réalisés au CFA. Ce soutien permet plus globalement de faire du lien entre "la théorie et la pratique".

Dans les derniers mois du contrat d'apprentissage, le SESSAD DIAPSAH accompagne la préparation de "**l'après contrat**". Il peut s'agir, au regard des souhaits et besoins du jeune, de :

- négocier la pérennisation du poste de travail dans l'entreprise d'accueil,
- d'initier aux techniques de recherche active d'emploi,
- d'accompagner la recherche d'un nouveau contrat d'apprentissage pour permettre le développement des compétences professionnelles
- d'organiser un relais auprès d'un service d'accompagnement à l'insertion professionnelle.

## II- PARTICIPATION ET DROITS DES USAGERS

### **A/ Le projet de service**

Au cours des années 2018 et 2019 le service Passerelle pour l'emploi a travaillé sur la réactualisation de son projet de service afin de définir les grandes orientations stratégiques pour les cinq prochaines années.

Le fruit du travail réalisé a été présenté et validé par les candidats du service en décembre 2019. Le projet de service réactualisé poursuivra les différentes étapes du processus de validation associative dans le courant du premier semestre 2020.

Trouver ou retrouver un travail, avoir le sentiment de réussir quelque chose, pouvoir bien employer ses capacités, développer ses compétences professionnelles, obtenir une qualification, sortir du « monde » du handicap, obtenir une reconnaissance sociale au-delà de la reconnaissance MDPH de travailleur handicapé, telles peuvent être les ambitions des personnes qui frappent à la porte du service **PASSERELLE POUR L'EMPLOI**.

Le service **PASSERELLE POUR L'EMPLOI** accompagne **VERS** et **DANS** l'emploi en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap : handicap mental, psychique, personnes présentant des troubles autistiques, troubles Dys.

Il vise l'accès ou le retour à l'emploi pérenne en entreprise.

Le service Passerelle pour l'emploi s'est construit au fil du temps autour de 4 types d'agrément :

En 1999, création d'un **ESAT hors les murs**

En 2008, création du **Service d'accompagnement à la Vie Sociale (SAccSoE)**

En 2009, création du SESSAD **appui à l'apprentissage (DIAPSAH)**

En 2017, création du dispositif **Emploi accompagné**, co-porté par l'Adapei 44 et le GIRPEH des pays de la Loire

Il couvre l'ensemble du département de la Loire Atlantique

Il est intégré au Contrat d'Objectifs et de moyens (CPOM) de l'Adapei 44

**L'offre de service du Dispositif d'appui à l'apprentissage** vise à faciliter le déroulement du contrat en alternance en assurant un double accompagnement :



→ **Auprès de la personne handicapée**

→ **Auprès de l'entreprise**

Le service accompagne des jeunes apprentis bénéficiant d'une notification SESSAD. 7 places sont financées par l'ARS **avec un fonctionnement en file active** au regard de la spécificité du service : suivi en emploi de l'apprenti et de l'entreprise. Ces places sont rattachées administrativement au pôle des SESSAD nantais. **Ce service est complété, pour les apprentis adultes par un financement du département dans le cadre du SAVS SAccSoE.**

L'intégration des candidats dans l'effectif du service est conditionnée à la signature d'un contrat d'apprentissage et fait suite à un entretien d'admission pendant lequel sont remis ou complétés les éléments suivants :

- Le Document Individuel de Prise en Charge
- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés
- L'autorisation du droit à l'image
- Le Dossier de Liaison d'Urgence
- Le règlement de fonctionnement



Le service assure **un accompagnement individuel**, par un **référént unique** sur les besoins socio-professionnels des apprentis. Il est ajusté aux spécificités du contrat en alternance et repose sur les trois axes du parcours : Axe professionnel, Axe formation, Axe Social et médical.

Sur la base d'un projet personnalisé d'accompagnement co-construit avec le jeune et sa famille, **L'accompagnement de l'apprenti vise à :**

- Soutenir dans la prise en charge de la sante : prévention et mise en place de suivis adaptés
- Développer l'autonomie (mobilité, démarches administratives, gestion du budget, hébergement)
- Aider à concilier, vie personnelle, vie professionnelle et formation
- Soutenir l'apprenti au moment des baisses de motivation
- Rechercher des solutions quand des difficultés apparaissent

- Faciliter la compréhension du monde du travail
- Aider à la compréhension des consignes
- Soutenir l'acquisition des compétences professionnelles en fixant des objectifs de progression
- Favoriser les relations avec le maître d'apprentissage, les collègues de travail
- Préparer l'après contrat d'apprentissage

Axe Social  
et médical



Axe  
professionne  
|

Axe  
formation

- Aider à faire le lien entre les apprentissages réalisés en entreprise et ceux réalisés au CFA
- Apporter un soutien dans la compréhension des matières technologique

**Pour l'entreprise, l'accompagnement est une aide à l'alternance pour :**

- Sensibiliser le maître d'apprentissage et les collègues du jeune au handicap et à sa prise en compte
- Soutenir le maître d'apprentissage pour favoriser la montée en compétences
- Identifier les axes de progressions et les points à améliorer pour construire une progressivité dans les acquis professionnels
- Rechercher des solutions si des difficultés apparaissent



Le service propose également **des activités collectives** afin de travailler la relation à l'autre, de lutter contre l'isolement et de développer la confiance en soi.

La réussite du contrat en alternance dépend de la mise en synergie des partenaires liées au parcours du jeune. Dans cet objectif, un contrat d'accompagnement est établi entre l'entreprise, le CFA, l'apprenti et le dispositif d'appui à l'apprentissage afin de formaliser l'objectif commun de soutien à l'acquisition des compétences professionnelles de l'apprenti en situation de handicap.

## **B/ CVS et autres instances d'expression des personnes accompagnées**

Compte tenu du fonctionnement du SESSAD DIAPSAH, milieu ouvert et périmètre d'intervention départemental, la participation sous une forme représentative est difficile à mettre en place ; les personnes accompagnées ne se côtoyant pas. Comme le permet la loi, le service a trouvé des formes de participation et d'expression plus directe.

- Une participation collective, sous la forme de groupes d'expression :
  - Une fois par mois, l'ensemble des personnes accompagnées par le service Passerelle pour l'emploi est invité à participer à un groupe d'expression appelé « **café citoyen** ». L'objectif est de pouvoir collectivement décrypter l'actualité, mieux comprendre le fonctionnement de nos institutions ou échanger sur le monde du travail. Les personnes choisissent elles-mêmes les sujets dont elles souhaitent débattre. L'activité est encadrée par deux professionnels du service.
  - A raison de deux fois dans l'année, les parents des apprentis accompagnés par les SESSAD et SAVS DIAPSAH ont été invités à participer à un temps de rencontre et d'échanges appelé « Rendez-vous des parents ». L'opportunité est donnée aux parents de partager leurs interrogations, leurs doutes mais aussi leurs espoirs concernant l'insertion de leur enfant dans le monde du travail. Ces temps d'expression sont animés par une professionnelle du service et un psychologue du service d'aide aux aidants de l'Adapei 44.  
Ces temps de rencontre avaient pour thèmes :
    - « *L'entrée dans le monde du travail : Quels effets pour votre fils/fille, pour vous et pour la famille* »
    - « *Après l'apprentissage : Quelles possibilités ? Comment s'y préparer ?* »
- Des temps de valorisation du parcours d'apprentissage :  
A l'issue des dernières épreuves de l'examen, en fin de contrat d'apprentissage, un temps convivial est organisé au service Passerelle pour l'emploi afin de féliciter les apprentis pour le chemin parcouru et les efforts consentis. Chaque jeune peut y inviter son maître d'apprentissage, ses parents ainsi que les professionnels qui ont soutenu l'élaboration du projet professionnel en amont du contrat. Ces rencontres sont là aussi l'occasion d'échanger sur la vie du service et ses modalités d'accompagnement.

### III/ PARTENARIATS ET COOPERATIONS

Résolument tourné vers l'extérieur, le service Passerelle pour l'emploi a développé un réseau partenarial conséquent et diversifié.

Parce que les personnes accompagnées font le choix du milieu ordinaire de travail, nous nous devons de nous inscrire dans une démarche tournée vers un panel le plus large possible de dispositifs de droit commun.

Par conséquent, le service Passerelle pour l'emploi ne cherche pas à créer en interne les ressources dont les personnes accompagnées pourraient bénéficier, mais au contraire, le service s'efforce de mobiliser les acteurs et les dispositifs extérieurs en fonction des besoins identifiés, permettant l'inscription dans le temps de la démarche de soin, même après la fin de l'accompagnement.

#### **A/ Accès aux soins**

Dans le cadre de leur contrat d'apprentissage, les personnes accompagnées peuvent traverser une période délicate de leur existence où les transitions sont multiples : passage de la scolarité au monde du travail, de l'adolescence au statut d'adulte, du domicile familial à un début d'autonomie. Autant de sources potentielles de fragilisation, renforcée par la vulnérabilité générée par le handicap.

Prendre soin de soi est rarement une démarche spontanée de la part des apprentis en situation de handicap qui mesurent peu l'impact de leur sommeil, de leur alimentation, de leur hygiène sur leur qualité de vie personnelle et professionnelle. Par conséquent, une attention particulière est portée à ces questions essentielles dans la réussite du parcours. Afin d'identifier d'éventuelles fragilités, de sensibiliser à l'importance d'un suivi médical régulier et d'une hygiène de vie de qualité, un bilan de santé peut être proposé dans l'un des **centres d'examen de santé** du département.

Afin de sécuriser le parcours en alternance, des liens réguliers s'établissent avec les **médecins traitants** notamment dans le suivi des demandes d'aménagements d'examen en compensation du handicap ou dans les demandes de renouvellement de notifications instruites auprès de la CDAPH.

Au regard des besoins et problématiques des apprentis, des mises en relation peuvent être proposées vers des structures spécifiques comme la **Maison Des Adolescents** qui offre un lieu d'écoute et peut favoriser l'expression d'une souffrance psychologique.

Le service passerelle pour l'emploi a renouvelé en 2019 la convention de partenariat avec l'association **Alter soin pour tous 44**.

Celle-ci propose un espace de soins pluridisciplinaires dédié aux médecines alternatives reconnues par l'OMS. Elle permet à des personnes aux revenus modestes d'accéder à des soins alternatifs, à des actions de prévention et de promotion de la santé.

L'objectif est de favoriser le bien être, la valorisation, l'apaisement des personnes accompagnées et sécuriser ainsi les parcours socio- professionnels. Des séances individuelles peuvent notamment être proposées aux apprentis pour répondre à leur difficulté à gérer le stress provoqué par l'approche des examens.

## B/ Mobilité

Une grande majorité des jeunes apprentis aspire légitimement (ils savent que la mobilité est un critère essentiel à la réussite de leur projet d'insertion en milieu ordinaire) à d'obtenir le permis de conduire et exprime le souhait de s'inscrire en auto-école.

Les conséquences du handicap des personnes accompagnées par le service Passerelle pour l'emploi (difficultés de concentration, d'attention, d'apprentissage, manque de réactivité, d'analyse, de discernement) les rendent bien souvent plus vulnérables vis-à-vis des dangers de l'utilisation de la route et ont pour conséquences des difficultés importantes dans les apprentissages nécessaires à l'obtention du permis de conduire.

Afin de soutenir la découverte ou l'apprentissage du code de la route, le service Passerelle pour l'emploi s'est doté de matériels pédagogiques de l'ENPC (Editions Nationales du permis de Conduire).

Avec l'aide de ces outils, lors de séances individuelles, Il peut s'agir de soutenir l'appropriation du vocabulaire inhérent à l'usage de la route ou permettre au jeune de mesurer le travail à fournir dans le processus de préparation de l'examen.

Un accompagnement à la mise œuvre d'une séance d'évaluation des capacités d'apprentissage du code de la route et de la conduite peut être proposé.

Les apprentis peuvent aussi bénéficier d'une médiation avec l'autoécole où ils s'inscrivent, afin de sensibiliser à leurs difficultés spécifiques d'apprentissage.

## C/ Loisirs, culture, sports

Des activités collectives sont très régulièrement proposées. Un programme d'activité est à la disposition des personnes accompagnées qui peuvent également faire des propositions d'activités et être partie prenante dans l'organisation de celles-ci. Les activités ne sont pas obligatoires. Il est demandé aux personnes intéressées par une activité de s'y inscrire et d'éviter de se désengager au dernier moment. Ces activités favorisent une dynamique positive, permettent de développer le pouvoir d'agir des personnes, de travailler la confiance en soi, l'inscription dans un collectif autant d'atouts transférables dans un collectif de travail.

Exemples d'activités collectives proposées en 2019 :

<b>Activités de loisirs</b>	Pique-nique en bord de Loire
	Terra Botanica
	Bowling
	Atelier culinaire
	ZOO
<b>Activités culturelles</b>	Exposition « Rock ! une histoire nantaise » au château des ducs de Bretagne
	Les machines de l'île
	Visite du Centre Scientifique et technique du bâtiment
<b>Activités de sensibilisation à l'environnement</b>	Exposition « La mer XXL » au parc des expositions de la Beaujoire
	La maison de la rivière à Montaigu
<b>Activités sportives</b>	Compétition de street board
<b>Activités de sensibilisation à la citoyenneté</b>	Visite du tribunal d'instance de Nantes

En plus des activités organisées par le service et à l'initiative des personnes accompagnées dans une **démarche de pouvoir d'agir**, des temps de rencontre sont proposés en dehors du service et en dehors de notre accompagnement dans le cadre d'un projet initié en 2017 et baptisé « **Bougeons** ». L'objectif de cette démarche est de permettre de **rompre l'isolement** en facilitant les liens en dehors du service à travers des activités physiques, de loisir ou de convivialité accessibles à tous.

Dans ce cadre, une réunion mensuelle est organisée par un groupe de personnes accompagnées pendant laquelle est décidé un planning d'activité.

#### IV/ LES POINTS FORTS DE L'ACTIVITE ET EVENEMENTS DE L'ANNEE

##### **A/ Information auprès des jeunes scolarisés en ULIS, de leur famille**

Comme désormais chaque année, à la demande des enseignants d'ULIS d'un lycée de Saint Nazaire, le service Passerelle pour l'emploi a été sollicité pour participer à une réunion d'information à destination des élèves d'ULIS, de leurs parents et des professionnels d'encadrement, dont le thème était « **Comment construire son parcours de formation vers l'emploi ?** ».

Lors de cette réunion ont été présentés les dispositifs spécialisés ou de droit commun et les établissements ou services médico-sociaux qui peuvent accompagner la construction d'un projet professionnel adapté et assurer un accompagnement dans l'emploi en milieu ordinaire de travail.

A savoir ; les SIPFP, les dispositifs ULIS lycée, le service jeunes du GIRPEH, la MDPH, la démarche d'accueil des apprentis en situation de handicap dans les CFA, les prestations d'accompagnement de Passerelle pour l'emploi et en particulier le dispositif d'appui à l'apprentissage de l'Adapei 44.

##### **B/ Participation aux évènements « Emploi » du territoire**

Comme chaque année, le service Passerelle pour l'emploi a participé au « **Printemps de l'alternance** » organisé par la Mission Locale de Nantes Métropole. Il s'agit d'un salon professionnel à destination des jeunes en réflexion sur un projet de contrat en alternance ou en recherche active d'un employeur. Il permet d'obtenir de l'information et des conseils dans la construction du projet et de rencontrer des entreprises en phase de recrutement de futurs alternants. Le service Passerelle pour l'emploi participe systématiquement à ce salon afin de présenter aux jeunes et aux conseillers en insertion professionnelle de la Mission Locale, le dispositif d'appui à l'apprentissage.

Le dispositif d'appui à l'apprentissage de Passerelle pour l'emploi n'a pas pour vocation d'accompagner les candidats dans leurs démarches de recherche d'un maître d'apprentissage. Cependant, afin faciliter la concrétisation du projet de contrat en alternance, nous avons proposé à un groupe de candidats (certains accompagnés mais ayant le souhait de poursuivre sur un nouveau contrat, d'autres encore scolarisé et en recherche d'emploi) de participer à une « **Matinale Emploi Handicap : spéciale alternance** » organisée par la mission handicap de la **Confédération des PME de Loire Atlantique**. Il s'agit de favoriser le rapprochement du réseau d'entreprises de la CPME avec les chercheurs actifs d'emploi, en situation de handicap. Des simulations d'entretien d'embauche permettent aux futurs alternants d'obtenir des conseils de responsables d'entreprises sur leurs outils de recherches d'emploi et leur argumentaire pour valoriser leurs capacités ou compétences, leurs parcours et motiver leur choix professionnel. La rencontre se déroule autour d'un petit déjeuner, dans un état d'esprit positif, valorisant et sans jugement.

## V/ LES RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPEES

L'équipe est composée d'**1,8 ETP** : **1,5 conseillère en insertion socio-professionnelle**, **0,1 ETP de secrétariat**, de **chef de service** et de **direction**.

### A/ Moyenne d'âge

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
20 - 29 ans	0	0%	0	0%	0	0%
30 - 39 ans	0	0%	0	0%	0	0%
40 - 49 ans	0	0%	1	16.6%	1	14.3%
50 - 59 ans	1	0%	5	83.3%	6	85.7%
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>100%</b>	<b>6</b>	<b>100%</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>
<b>AGE MOYEN</b>	<b>50</b>		<b>55.22</b>		<b>54.5</b>	

### B/ Mouvement du personnel

	Année 2019		
	Personnel administratif	Personnel d'accompagnement	Autres personnels
<b>Salariés ayant quitté l'établissement</b>	1	1	0
dont : départ en retraite	0	0	0
dont : démission	0	1	0
dont : fin de contrat	1	0	0
dont : licenciement	0	0	0
dont : mutation interne à l'association	0	0	0
<b>Départs en retraite programmés</b>	0	0	0
<b>Absences pour maladie (en jours)</b>	39	18	0

### C/ Formation continue

Intitulé	Organisme	Durée	Professionnels concernés
Connaissance des handicaps	Adapei 44	3 jours	1
Formation « Rétablissement en santé mentale »	Bernard PACHOUD	2 jours	2
Logiciel Via trajectoire	MDPH	½ journée	2
Gestion du stress	A2C44	3 jours	1
Discrimination, de quoi parle-t-on ?	MDE	1 jour	1

## D/ Accueil de stagiaires / apprentis / services civiques / contrats aidés

L'accueil des stagiaires au service Passerelle pour l'emploi vise deux objectifs principaux :

- 1- Contribuer à la formation et à la qualification des futurs professionnels
- 2- Favoriser la connaissance de la spécificité de l'offre de service.

Passerelle pour l'emploi a accueilli cette année, un stagiaire en formation « Personne ressource en santé mentale », de l'Association Francophone de Remédiation Cognitive à Lyon. Cette personne est, par ailleurs, accompagnée par le dispositif d'emploi accompagné, co porté par l'Adapei 44 et le GIRPEH des Pays de la Loire. L'objectif était notamment, de mener au sein du service une expérimentation de la pair aide, en complémentarité des prestations d'accompagnement proposées par Passerelle pour l'emploi. Au cours de la période, le stagiaire pair-aidant a pu réaliser une information collective, à destination des personnes accompagnées par Passerelle pour l'emploi et désireuses de s'informer sur la pair aide ainsi que la notion de rétablissement. Le stagiaire pair aidant a pu rencontrer individuellement une quinzaine de personnes et mener une vingtaine d'entretiens, seul ou en tripartite, avec un professionnel du service.

Sur le même sujet, un petit groupe de personnes a, par ailleurs, pu participer à une « journée d'étude sur la pair aide dans le champ du handicap psychique », organisée par le CReHPsy des Pays de la Loire.

En 2019, le service Passerelle pour l'emploi a accueilli 2 stagiaires :

	Formations suivies	Durée du stage
1	2 <sup>ème</sup> année licence de psychologie	3 semaines
1	« personne ressource en santé mentale »	9 semaines

Fait à Nantes le,6/04/2020  
Directrice Pôle Inclusion-Adapei 44  
Passerelle pour l'emploi  
Lyliane JEAN

